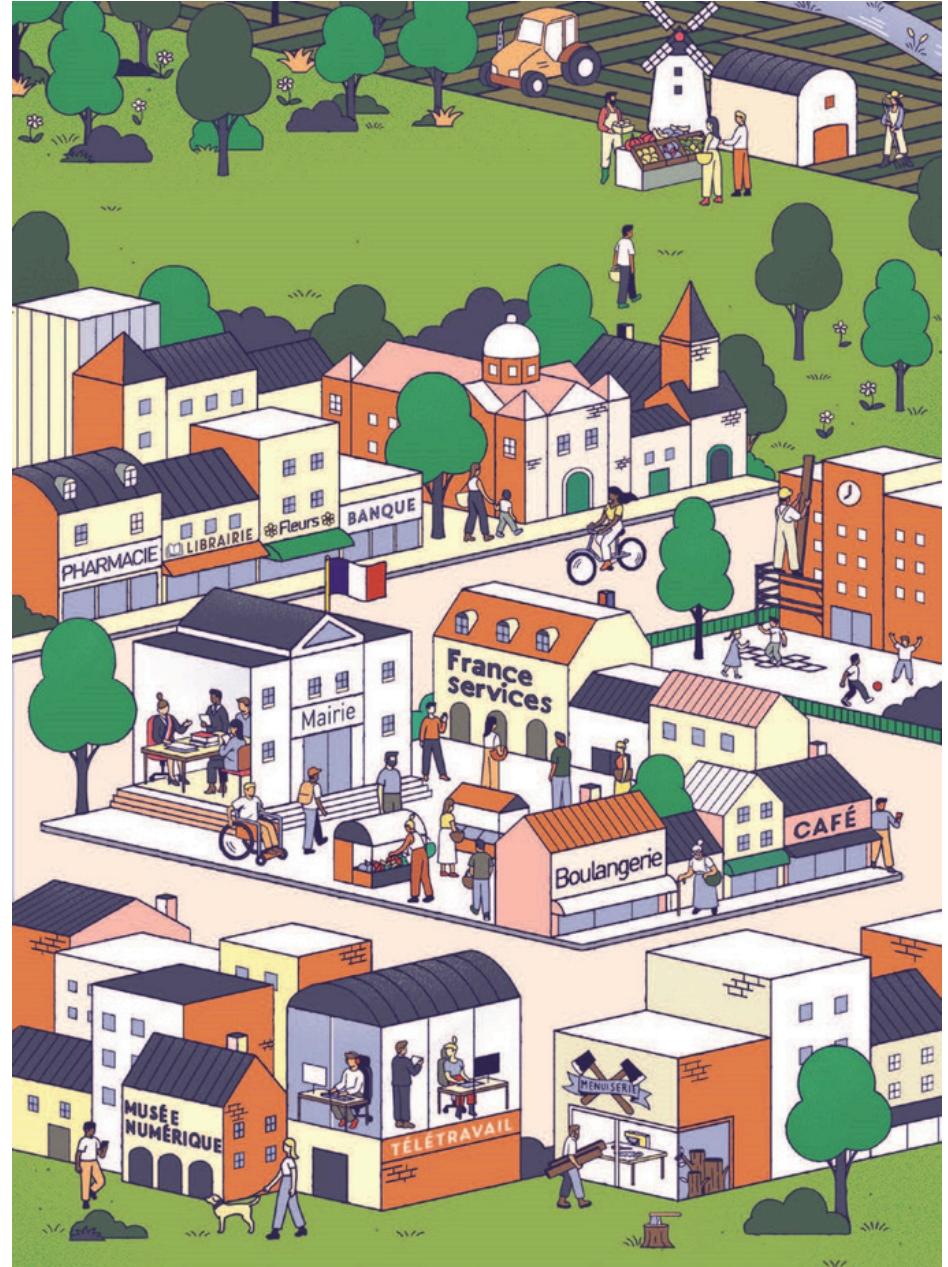




LE POINT D'AVANCEMENT

au 30 juin 2025



A propos

Crée au 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire des collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action cœur de ville, Petites villes de demain, France Très Haut Débit... L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près des besoins des collectivités même spécifiques. Elle s'appuie sur un maillage territorial fin grâce aux préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, et leurs services.

[https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/
petites-villes-de-demain](https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/petites-villes-de-demain)



LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN p.2

L'ACTION PARTENARIALE p.12

L'ACCES AU CLUB p.25

Informations : les données présentées dans ce Point d'avancement sont calculées, à partir du 1er octobre 2020 ou du 1er janvier 2021, quand les dispositifs suivis préexistaient au programme Petites villes de demain ou à partir de la date du lancement des dispositifs lorsque ceux-ci sont postérieurs au lancement du programme Petites villes de demain.

LE PROGRAMME

PETITES VILLES DE DEMAIN

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pilote le programme Petites villes de demain qui a pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans les communes exerçant des fonctions de centralité au sein de leur territoire et qui présentent des signes de fragilité socio-économique.

Lancé le 1er octobre 2020 pour une durée de 6 ans, le programme vise ainsi à aider les collectivités à se doter d'une stratégie territoriale de revitalisation intégrant des objectifs de transition écologique. Il permet de concevoir des projets structurants et de conduire des actions concertées avec les habitants.

Il est mis en œuvre avec l'appui des préfets de département, délégués territoriaux de l'agence et bénéficie d'un soutien important en ingénierie grâce au financement de postes de chef de projet Petites villes de demain et de différentes expertises.

Il bénéficie en outre de la forte mobilisation de l'Etat, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

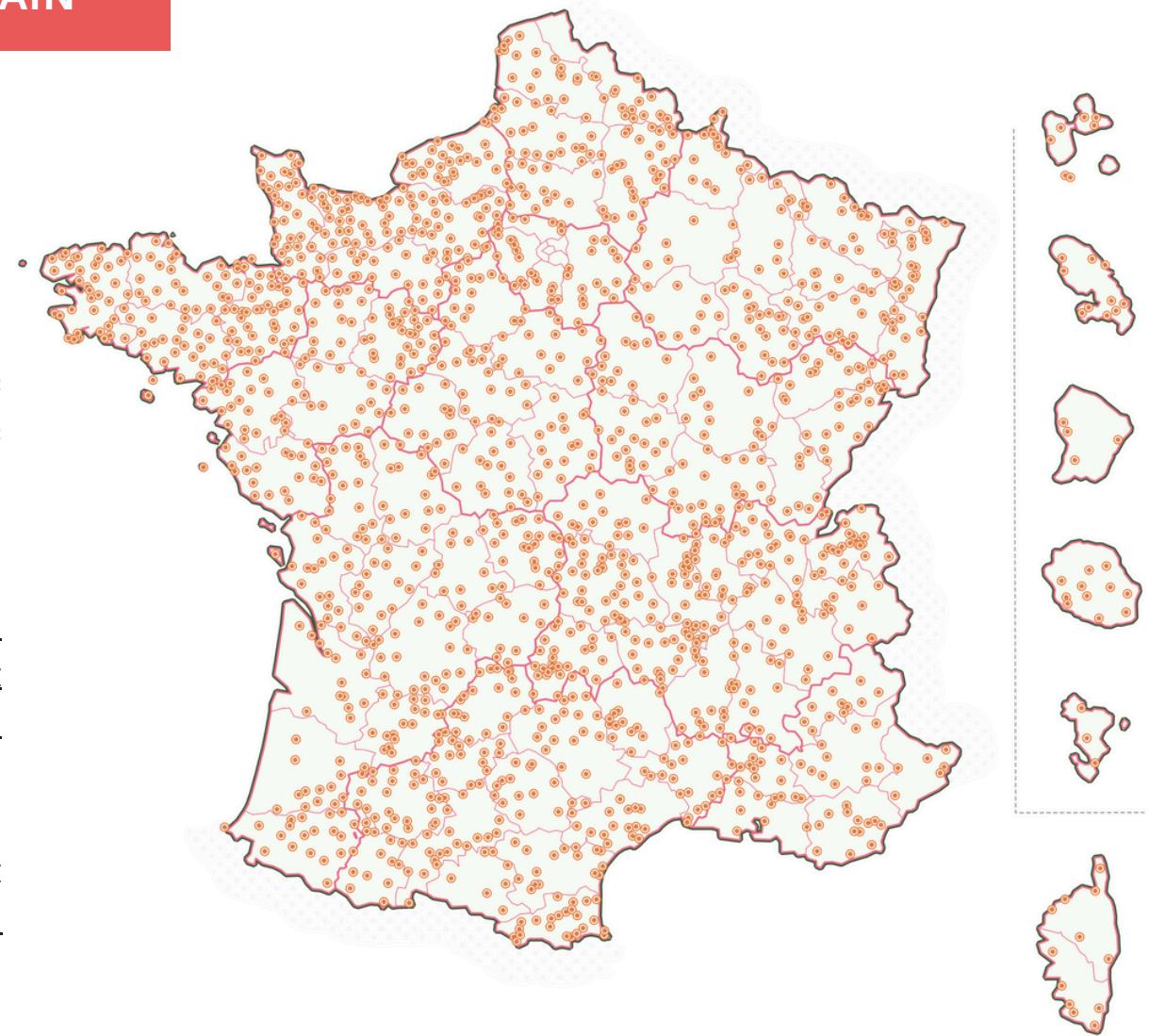
LES COMMUNES PETITES VILLES DE DEMAIN

1646 communes PVD

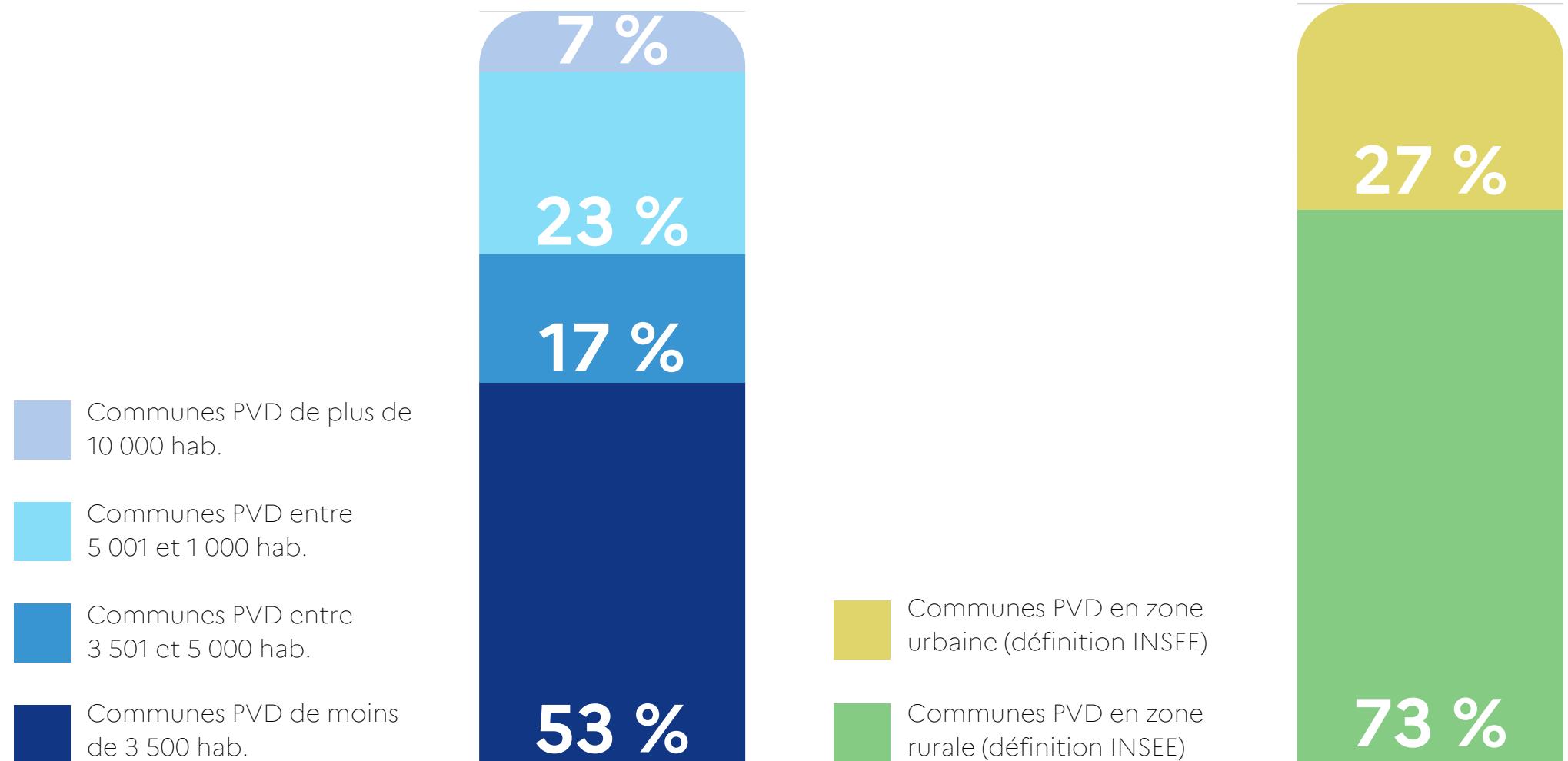
Le programme Petites villes de demain couvre 1646 communes choisies selon leur niveau de fragilité et centralité, et sur proposition des préfets.

Le niveau de centralité a été défini grâce à l'étude "Centralités", réalisée en partenariat avec l'INRAE-CESAER qui est disponible en lecture complète sur le site internet de l'ANCT.

Des données de contexte et de suivi sont également disponibles via l'Observatoire des Territoires de l'ANCT et l'outil Dataviz de la Banque des territoires.



LES COMMUNES PETITES VILLES DE DEMAIN



LES CHEFS DE PROJET PVD

Le programme PVD permet la mise à disposition d'un poste de chef de projet dans les communes et EPCI bénéficiaires, afin de renforcer leur ingénierie locale.

Recrutés par les EPCI ou les communes, les Chefs de projet aident les collectivités dans la rédaction des projets de territoires, dans un objectif de revitalisation du territoire et d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Les postes de chefs de projet sont subventionnés à hauteur de 75 % jusqu'en décembre 2026. Ces postes sont cofinancés par l'Etat (FNADT et ANCT) et la Banque des territoires.

Dans le cas d'une OPAH complexe, l'ANAH cofinance également les postes.

Le programme PVD représente :

871

Postes de chefs de projet
dont 90% d'occupation de poste

93 %

Des communes PVD disposent
d'un poste de chef de projet
dédié
Soit ~ 2 communes par chef de projet

100 M€

De crédits engagés
pour le financement
des postes de chef de
projet PVD entre 2021
et le 30/06/2025

LES CONVENTIONS-CADRES PVD

Les conventions-cadres PVD ont pour objectif de formaliser les projets de territoire des collectivités, pour les années à venir. Elles sont composées à minima d'un diagnostic territorial et d'un plan d'action. Ce dernier est construit sur mesure par les élus, les services techniques et les chefs de projet PVD, afin de répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic.

Afin d'être effectives, les conventions doivent être signées à minima par les communes, les intercommunalités et le préfet de département.

Ces conventions-cadres peuvent valoir Opération de Revitalisation du Territoire, ce qui est le cas pour 86% des communes PVD.



950

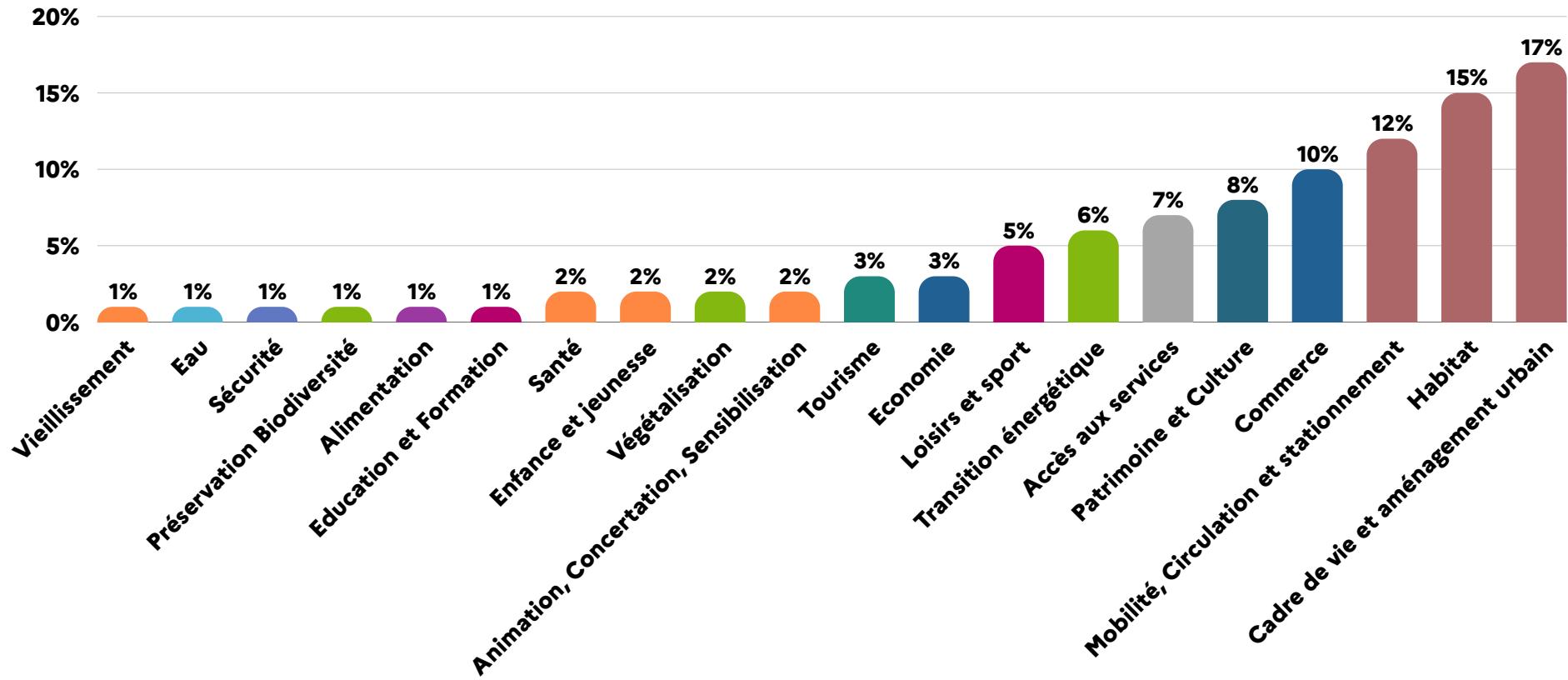
**des communes PVD
ont signé leur
convention-cadre,
soit 1 540 communes**

**conventions-cadres
pour les 1 646
communes PVD**

40

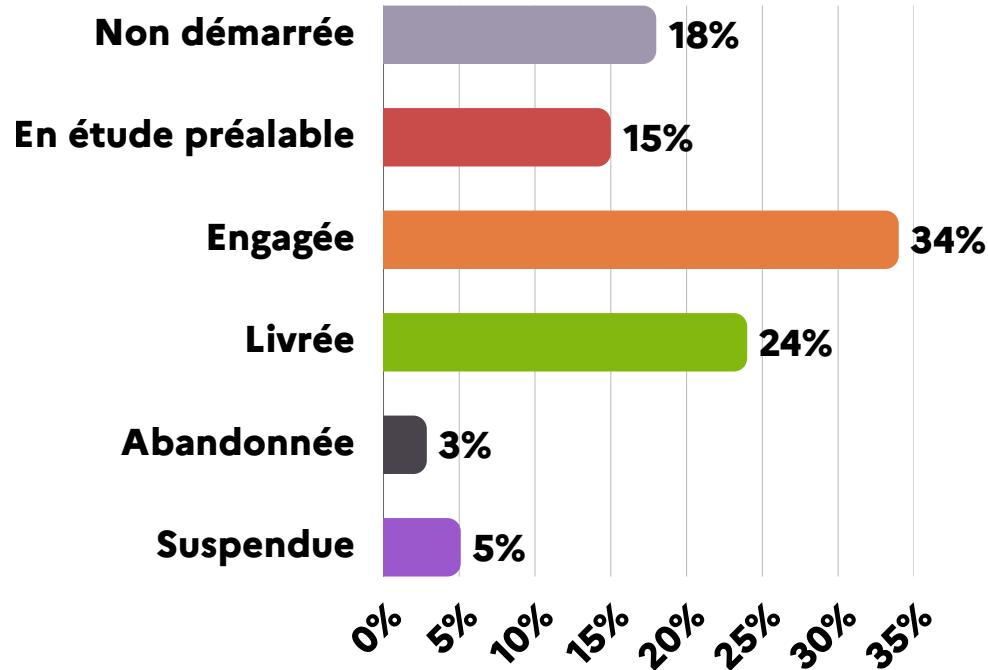
**Nombre moyen
d'actions par
convention-cadre
PWD**

LES ACTIONS PVD

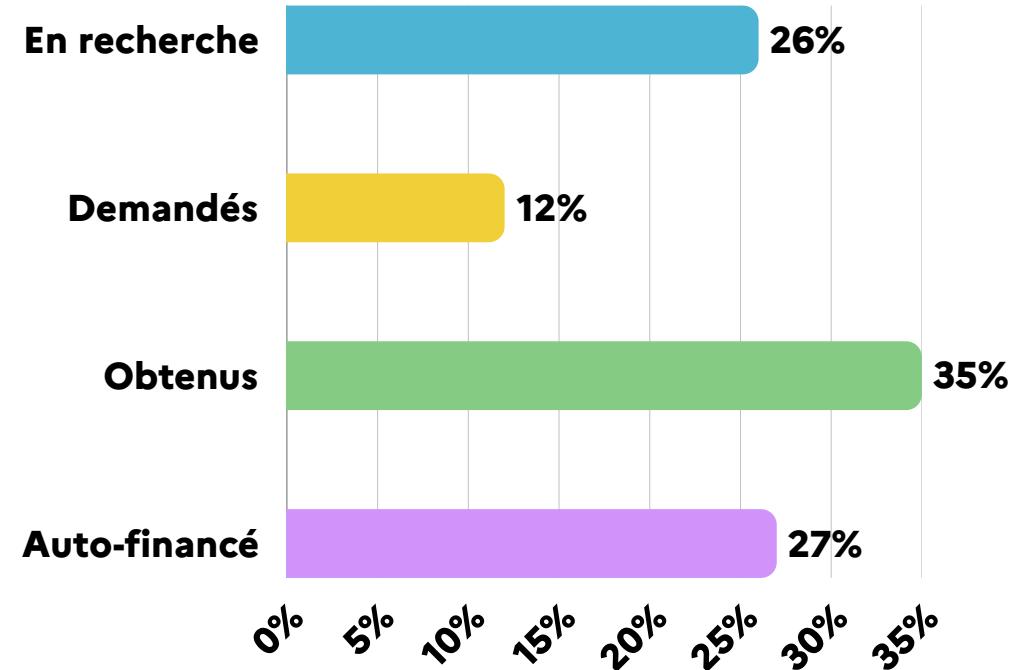


L'ensemble des actions PVD recensées sont catégorisées par thématique. La majorité des actions concernent le "Cadre de vie et l'aménagement urbain", l'"Habitat", la "Mobilité, circulation et stationnement", et le "Commerce". Parmi les 30 800 actions recensées, seules **25 % sont des études.**

LES AVANCEMENTS DES ACTIONS PVD



Répartition des états d'avancement des actions PVD

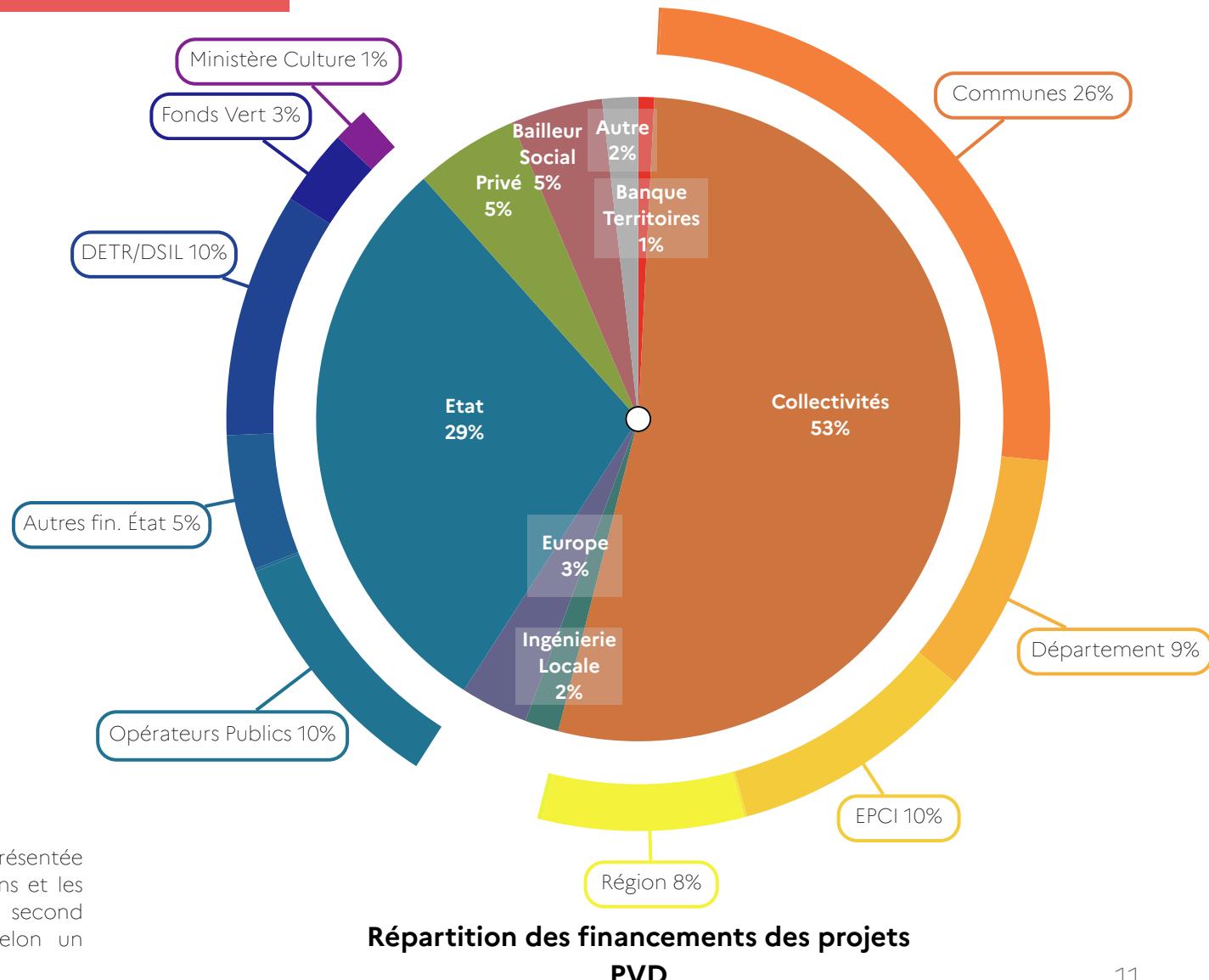


Répartition des états des financements des actions PVD

Les financements des projets PVD

Dans le cadre de l'actualisation des données de suivi des projets PVD, les chefs de projet indiquent les financeurs des actions définies dans les conventions-cadres.

A date, l'outil contient environ 21 000 lignes de données détaillant les financeurs et les montants apportés représentant environ 4,4 Milliards d'Euros. La répartition des financements des projets a été calculée à partir de ces données



N.B: Cette synthèse est issu d'un suivi différent de la synthèse présentée slide 13. La première comptabilise les montages les subventions et les apports des communes PVD dans les projets, alors que le second comptabilise les engagements des partenaires nationaux selon un périmètre défini au lancement du programme.

L'ACTION

PARTENARIALE

Le programme Petites villes de demain fédère de nombreux partenaires mobilisés au niveau national et local pour faciliter la réalisation des projets de territoires des PVD.



Engagements financiers de l'Etat et ses partenaires

4 311 M€

crédits engagés par les partenaires nationaux du programme

12 M€

d'accompagnement par l'ANCT via son marché à bon de commande

83 M€

d'accompagnement en ingénierie par la Banque des Territoires

991 M€

engagés au titre des subventions à l'investissement (DSIL & DETR 21-22-23, DSIL relance)

673 M€

engagés au titre des Fonds Friche et Fonds vert

2 315 M€

engagés par l'ANAH pour l'animation d'OPAH et le financement de travaux de rénovation

100 M€

engagés par l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, et via le FNADT pour le financement des postes de chefs de projet PVD

134 M€

de prêts PRU-PVD accordés par la Banque des territoires

1,6 M€

d'apport d'ingénierie par le Cerema

1,4 M€

d'engagement par la DGALN pour l'animation d'Ateliers des territoires

L'ANCT

l'ANCT met en œuvre de nombreux programmes pour accompagner les collectivités.

Ceux-ci sont mobilisés dans les communes PVD afin de les aider à mettre en œuvre leur projets de territoires.

6 M€/an

de l'ANCT pour financer les postes de chefs de projet

1 115

soit 40% des maisons France services couvrent 68% des PVD

12 M€

D'accompagnement par le Marché à bon de commande de l'ANCT pour

348

accompagnements



Découvrez le nouveau site internet de l'ANCT, pensé pour vous aider dans la réalisation de vos projets!

L'Agence nationale de l'habitat

En tant que principal acteur national dédié à la rénovation du parc privé de logements, l'Anah contribue à la mise en œuvre du programme PVD. Elle participe aux co-financements des chefs de projet PVD dans les cas de mise en œuvre d'une OPAH complexe, au financement des études pré-opérationnelles et déploie des aides spécifiques à la concrétisation d'opérations complexes.



Retrouvez le dernier guide des territoires en cliquant ici

99%

des communes couvertes par un espace conseil France Renov'

315

communes engagées dans au moins une OPAH complexe

44 M€

de subventions d'études et d'animation de l'OPAH

284

chefs de projet financés pour 16,9 M€

40

communes engagées dans une opération de RHI-THIRORI

30 M€

d'apport financier de l'ANAH dans le cadre des opérations RHI-THIRORI

L'Agence nationale de l'habitat

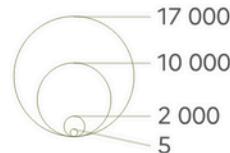
378 796

logements rénovés dans les communes PVD avec des aides de l'ANAH

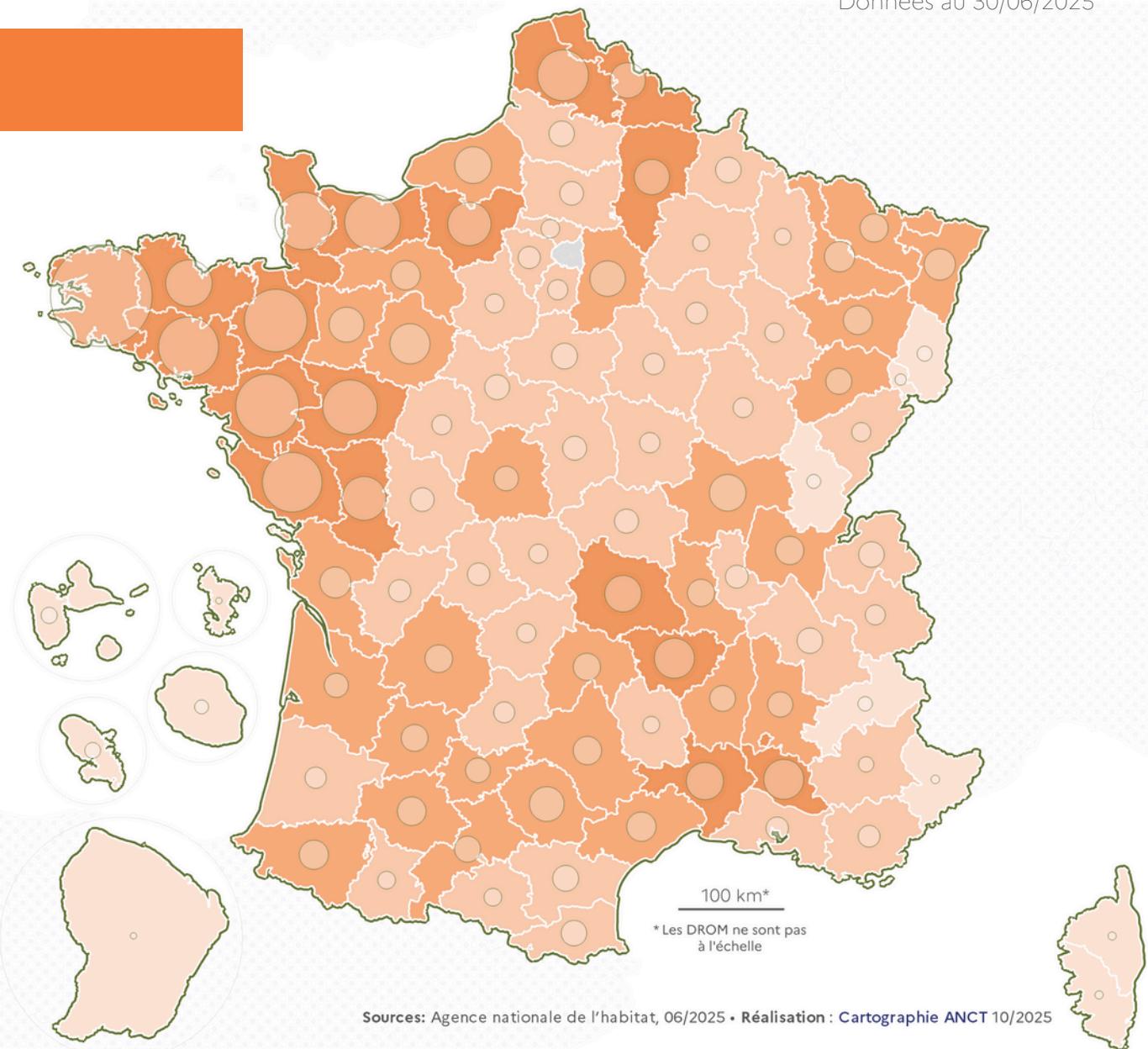
2,24 Md€

engagements financiers pour des travaux de rénovation

Nombre de logements rénovés par l'Anah dans les communes PVD, par département



Part d'engagement financier de l'Anah pour des travaux de rénovation, allouée aux communes PVD en %, part département



Le Cerema

Dans le cadre du programme PVD, le Cerema apporte son expertise technique et méthodologique auprès des communes et EPCI qui souhaitent renforcer les compétences de leurs équipes et être appuyés dans la mise en œuvre de leurs projets de revitalisation.



Vous pouvez retrouver en cliquant ici, le catalogue des éditions du Cerema pour l'année 2025 !

233

dont 12 accompagnement d'Ecoprojets dans le cadre de la démarche Ecoquartier

1,6 M€

3 842

missions d'ingénierie financées par le Cerema dans 178 communes et EPCI PVD

d'engagement financier par le Cerema représentant

Journées équivalentes d'intervention

L'ADEME

446 M€ de subventions de l'ADEME
à destination des
communes et EPCI PVD

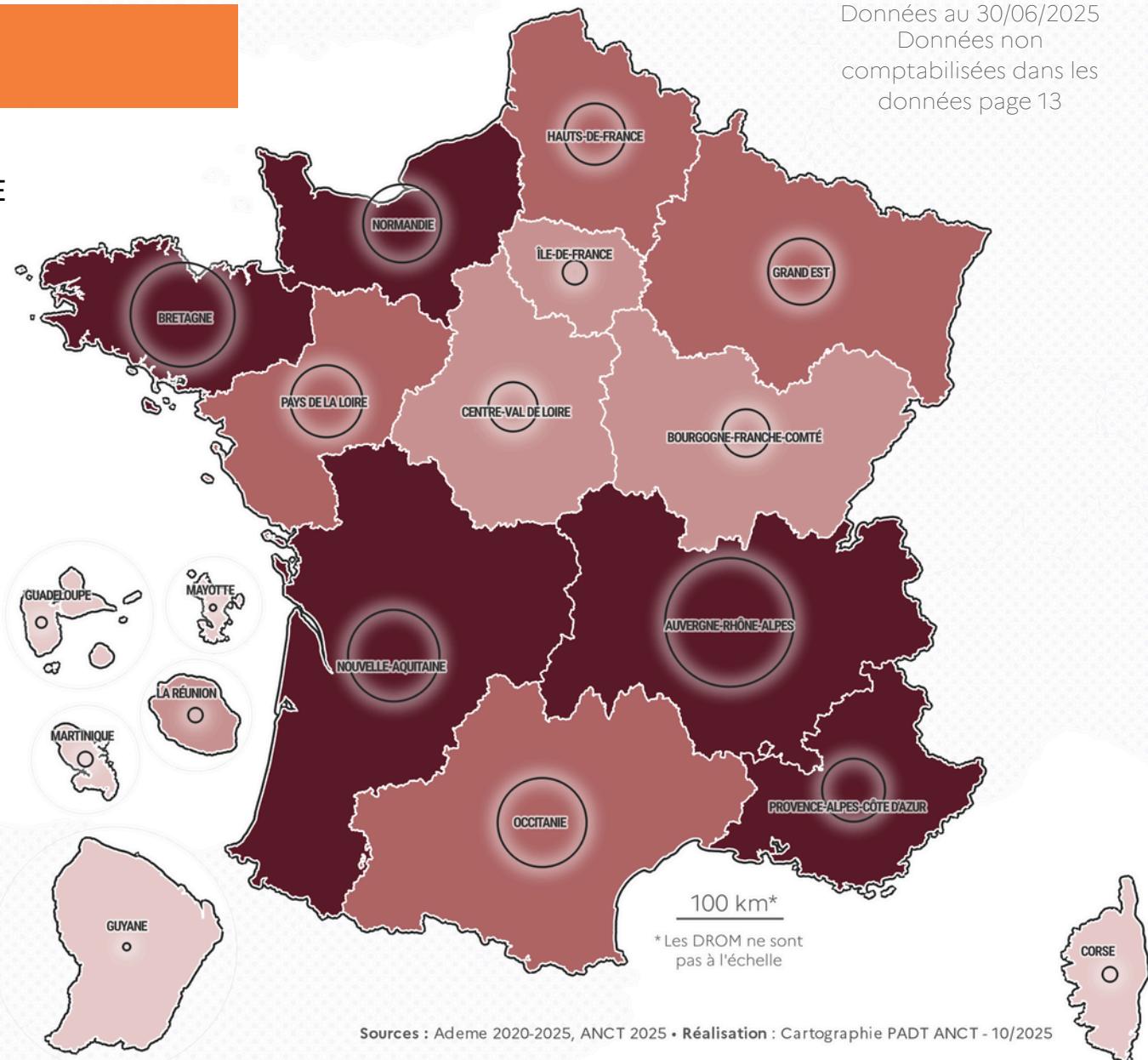
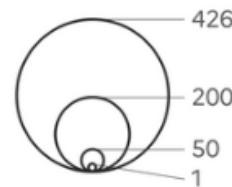
Près de **3000** projets

Investissements de l'ADEME dans les Petites villes de demain depuis 2020 par région

Part d'investissements ADEME dans les PVD
par région, en %

- de 8,5 à 20
- de 3,5 à 8,5
- de 1 à 3,5
- de 0,1 à 1

Nombre de projets accompagnés



La Banque des Territoires

Cofinanceur des chefs de projet, la Banque des Territoires propose aussi une offre de service variée : appuis en ingénierie technique et financière ; formations des chef de projet ; et outils spécifiques pour les communes bénéficiaires, tels que PVD+

59,3 M€

de cofinancements directs et intermédiaires par les départements et régions à destination des PVD

28,8 M€

d'accompagnement via le marché à bon de commande de la BdT

161

accompagnements pour les communes ou EPCI PVD via le dispositif PVD+

1,7 Md€

De prêts pour les communes PVD depuis le lancement du programme

134 M€

de prêts de renouvellement urbain à destination de collectivités PVD (compris dans les 1,7 Md€ de prêts pour les communes PVD)

[Retrouvez le décryptage des projets PVD publié par la Banque des Territoires en cliquant ici](#)



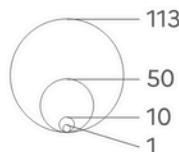
Le Fonds Vert

1 191 communes PVD ayant bénéficié d'au moins une subvention Fonds Vert

517 M€ de subventions Fonds Vert attribuées

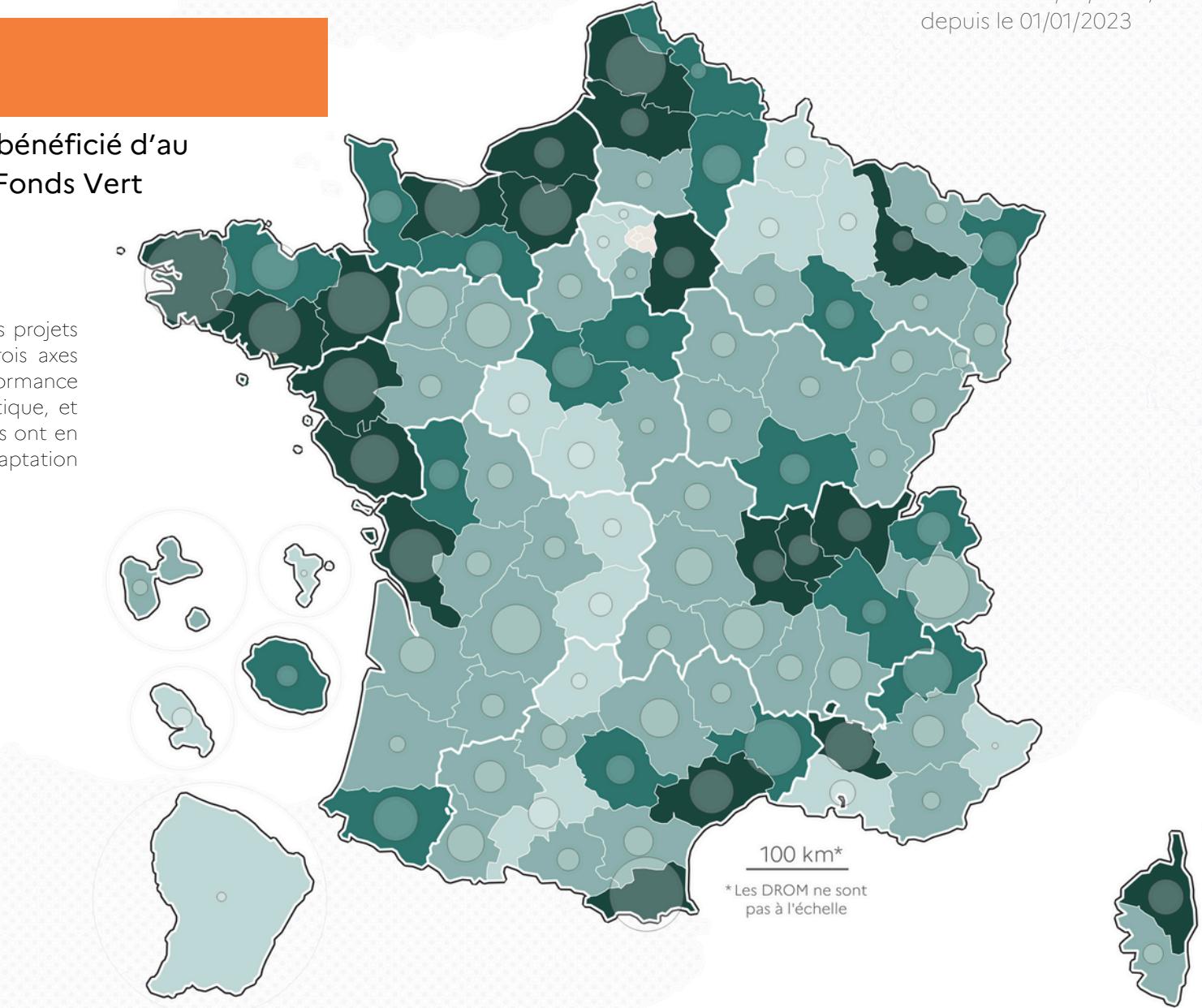
Le Fonds vert accompagne les acteurs locaux dans des projets de transformation écologique de leur territoire sur trois axes d'action : le renforcement de leur performance environnementale, l'adaptation au changement climatique, et l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au plus près des territoires.

Nombre de projet bénéficiant du Fonds Vert, par département



Répartition des subventions Fonds vert allouées aux communes PVD, en % par département

- [Light Blue] de 0,08 à 0,5 (moins de 2,5M€)
- [Medium Blue] de 0,5 à 1 (entre 2,5 et 5,3M€)
- [Dark Blue] de 1 à 1,5 (entre 5,3 et 8M€)
- [Darkest Blue] de 1,5 à 3,4 (entre 8 et 17,2M€)



Données au 30/06/2025

Les Opérations de Revitalisation de Territoire

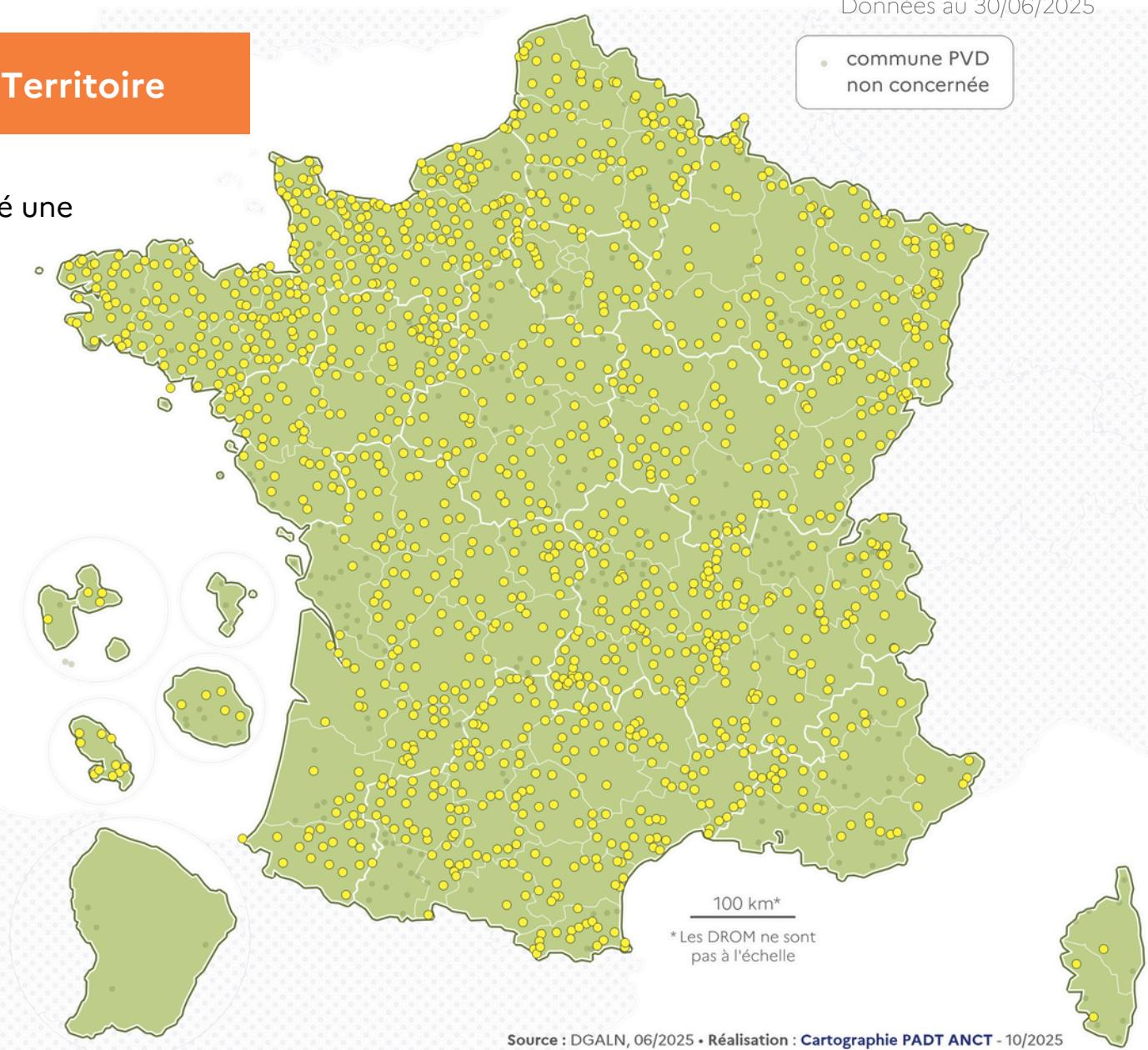
1 409 communes PVD ayant signé une convention ORT
Soit **86 %** d'entre elles

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un dispositif contractuel et légal entre l'État, la commune et l'intercommunalité. Il donne accès à plusieurs leviers législatifs d'aide à l'amélioration du cadre de vie notamment pour l'habitat et le commerce.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le guide des ORT en suivant ce lien URL.

Commune PVD engagée dans une Opération de Revitalisation du Territoire

- ORT



POPSU-Territoires

Le GIP EPAU, avec le programme POPSU Territoires, acteur du lien entre les mondes universitaires et opérationnels, est positionné comme l'opérateur recherche du programme Petites villes de demain. Son action nourrit les réflexions stratégiques des décideurs sur l'avenir de leurs territoires en mettant à disposition des ressources et en mobilisant sa communauté de chercheurs.

[Visiter le centre de ressources.](#)

40 communes PVD bénéficiant du programme POPSU Territoires coordonné par le GIP EPAU.

12 reportages photographiques menés par des photojournalistes dans les communes PVD.

5 carnets de territoires publiés sur les communes PVD.

4 cafés de la recherche organisés dans les communes PVD. Pour visionner les replays, cliquez [ici](#).

3 PVD parmi les cinq projets lauréats étudiants engagés dans les ruralités du palmarès PALPITE.

8 Capitalisations réalisées pour la saison thématique sur la santé globale et l'urbanisme favorable à la santé.

Dans le cadre de la dernière saison thématique du Club PVD, POPSU a analysé et fait la synthèse des webinaires proposés. Regroupés au sein d'une boîte à outils, ces fiches retracent les grands enseignements, les retours d'expériences, les ressources et aides mobilisables et les formations en lien avec la thématique.

[La Boîte à outil issu de la saison est disponible sur le site de l'ANCT](#)

62 Participants à l'atelier in-situ de Quimperlé.

Dans le cadre de la nouvelle série thématisée de webinaires sur la santé globale, POPSU a participé à la création et à l'animation de l'atelier in-situ de Quimperlé les 24 et 25 juin 2025 destiné aux élus et aux chefs de projet PVD.

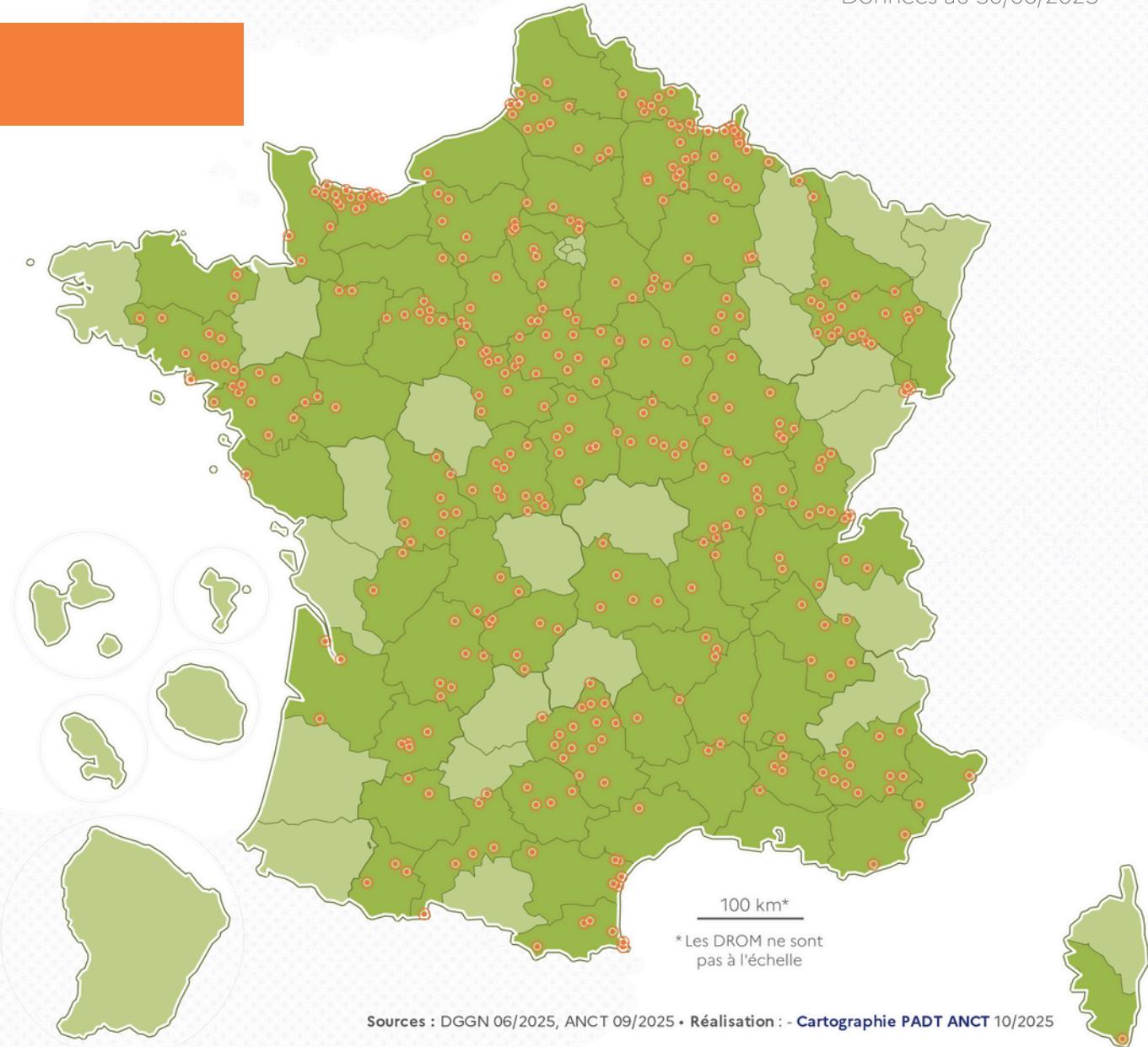
Données au 30/06/2025

La sécurité au quotidien

369 communes PVD ont signé
un contrat de sécurité

Un contrat de sécurité est une convention signée entre l'intercommunalité, les communes PVD et la gendarmerie. Le contrat formalise un ensemble d'actions en réponse aux enjeux de sécurité propre à chaque territoire.

- Commune PVD ayant signé un contrat de sécurité



Sources : DGGN 06/2025, ANCT 09/2025 • Réalisation : - Cartographie PADT ANCT 10/2025

Le Ministère de la Culture

197

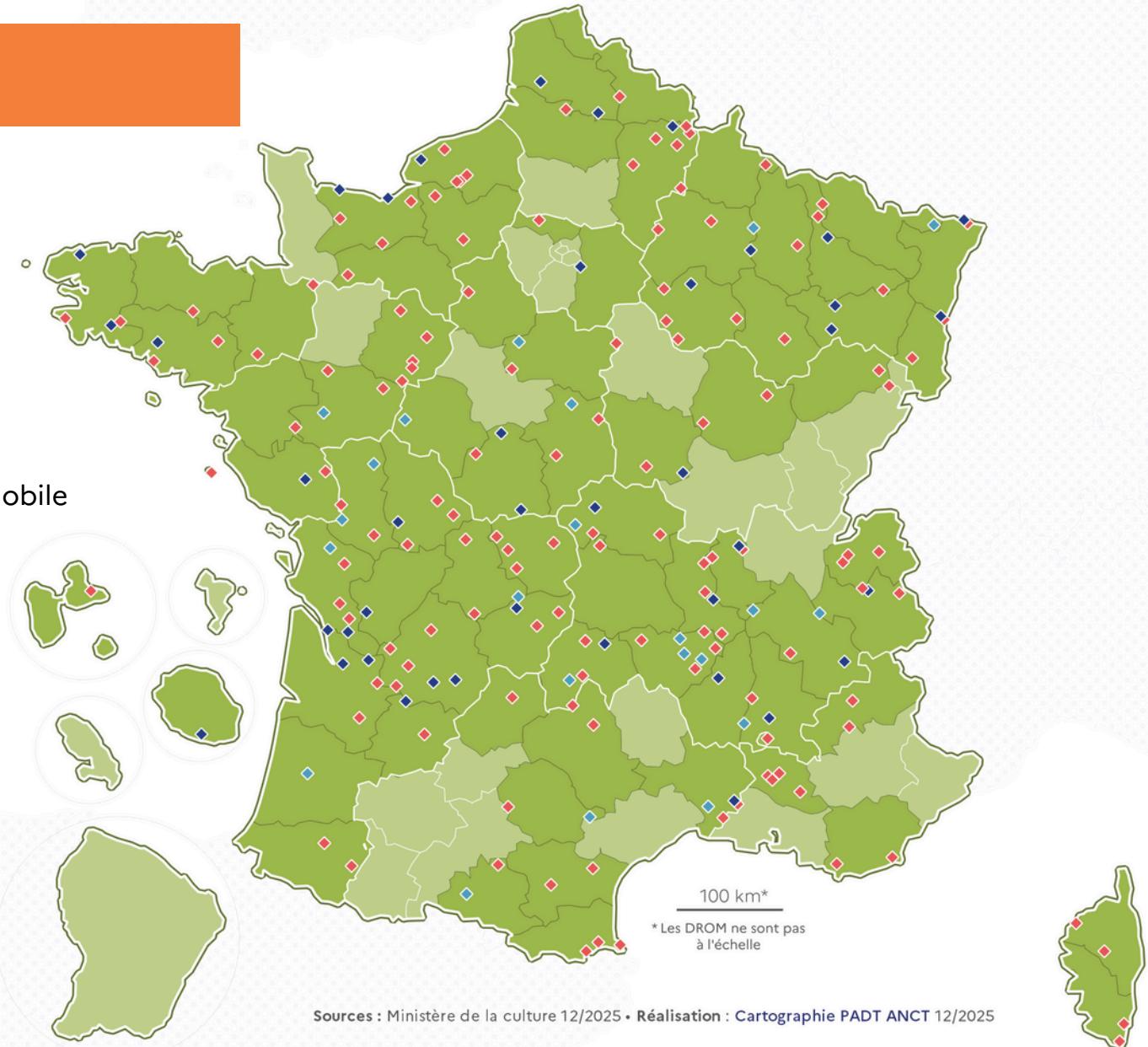
Micro-Folies ouvertes dans les communes PVD au 30/06/2025

Dont {

- 41 Micro-Folies mobiles
- 134 Micro-Folies fixes
- 22 Micro-Folies fixes ayant un module mobile

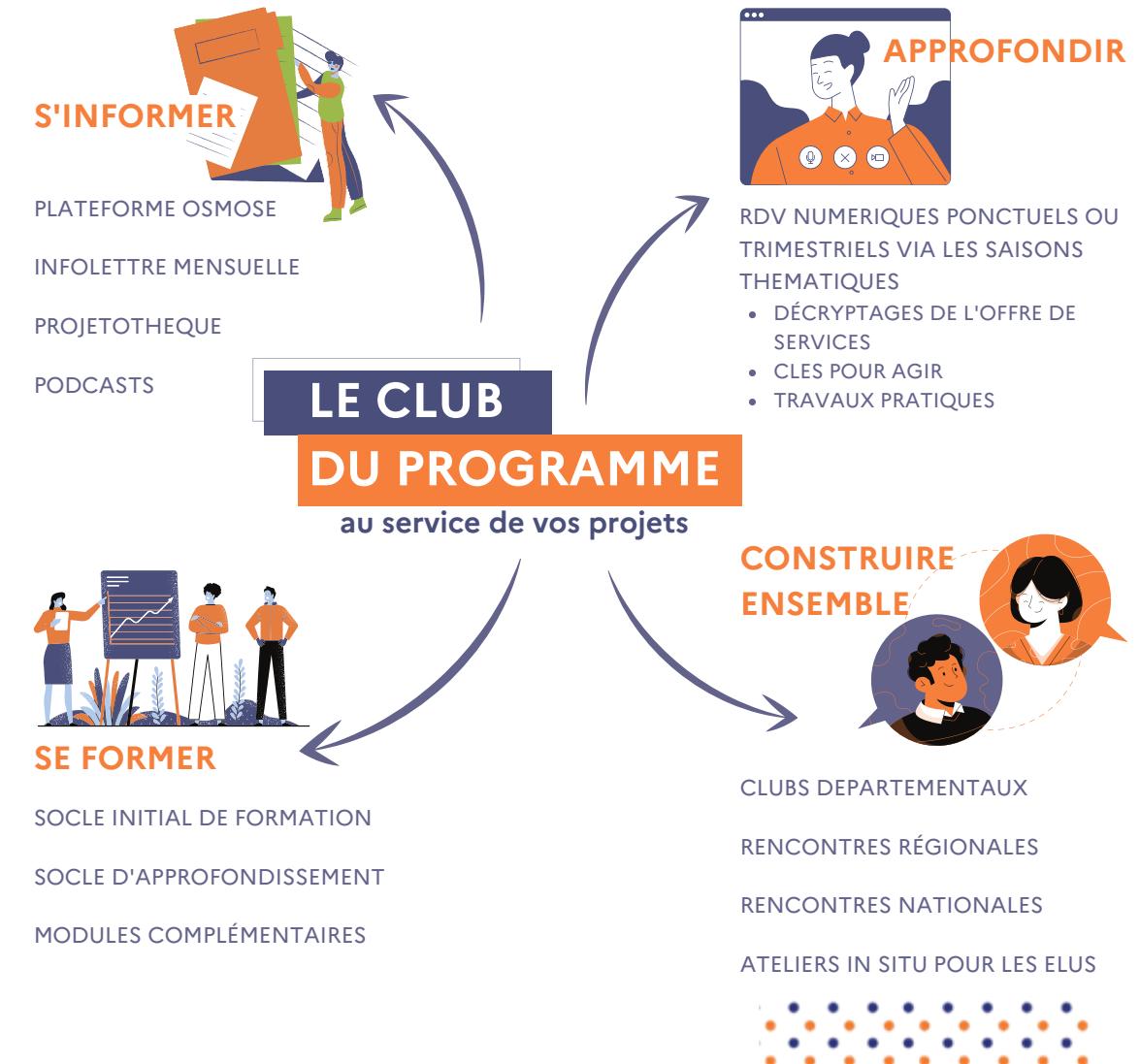
Commune PVD dans laquelle une Micro-Folie est ouverte

- ◆ Micro-Folie fixe
- ◆ Micro-Folie mobile
- ◆ Micro-Folie fixe et mobile



L'ACCES AU **CLUB** Petites villes de demain

Le Club des Petites villes de demain permet le partage d'expérience et la montée en compétence des bénéficiaires, là où l'ingénierie et l'appui thématique viennent leur apporter des outils concrets pour mettre en oeuvre le projet de revitalisation. Le Club permet aux équipes locales de se saisir de sujets et de découvrir des thématiques qui nourriront leur réflexion et leur projet de territoire. Coanimé par l'ANCT et les services du Préfet de département, le Club se compose d'une dimension nationale et locale.



S'informer



L'espace Resana national Petites villes de demain



Le compte LinkedIn Petites villes de demain



La Lettre d'information Petites villes de demain

3 Saisons de Podcast en partenariat avec POPSU-Territoire

Saison 1 : 6 épisodes
Sortis entre Mars 22 et Mars 23



Saison 2 : 6 épisodes
Sortis entre Mars 22 et Mars 23



Nouvelle saison !

Saison 3 : 6 épisodes
Sortis en 2025





3 saisons thématiques et leurs ateliers in situ

- Répondre aux enjeux du logement dans les Petites villes de demain du 06 octobre au 18 décembre 2023
 - 9 webinaires et 1 atelier in-situ à Joinville (52).
 - **Vous pouvez retrouver la boîte à outil ici**
- Petites villes de demain: Favoriser l'engagement citoyen dans la mise en œuvre des projets du 11 mars au 11 avril 2024
 - 9 webinaires et 1 atelier in-situ à Pélussin (42)
 - **Vous pouvez retrouver la boîte à outil ici**
- Petites villes de demain: « Engager sa PVD dans un projet de santé global
 - 6 webinaires et 1 atelier in-situ à Qimperlé (29)
 - **Vous pouvez retrouver la boîte à outil ici**

Nouvelle saison thématique en cours

Tranquillité publique, sécurité et apaisement du cadre de vie : des outils pour améliorer l'attractivité des PVD de Novembre à décembre 2025

Approfondir



1 nouveau webinaire de décryptage

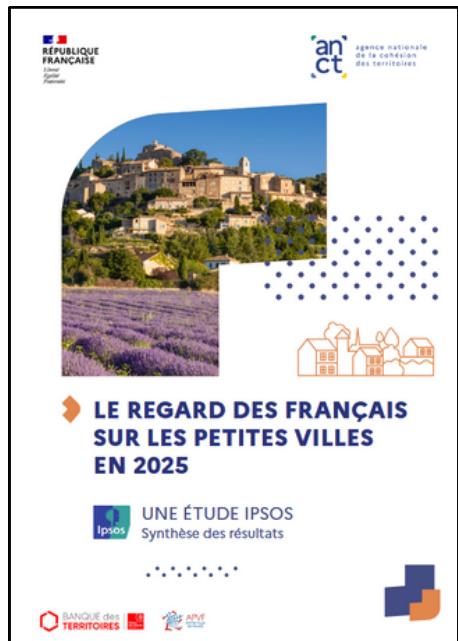
- **S'inscrire dans la transition numérique avec l'Incubateur des territoires.**
 - La présentation de 3 outils numériques pour sécuriser les données et faciliter le suivi administratif des Petites villes de demain ainsi que les retours d'expérience de deux PVD particulièrement engagées pour rendre accessible le numérique à leurs habitants.
 - **[Vous pouvez retrouver le replay de ce webinaire ici.](#)**

**Nouveau webinaire de décryptage
en préparation**

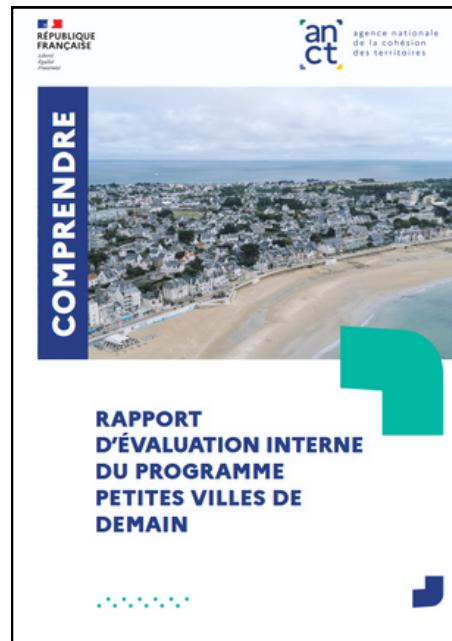
**La santé financière des Petites villes de demain avec
l'Agence française locale - à venir en janvier 2026.**

Autres publications récentes

[Baromètre Ipsos "Le Regard des Français sur les Petites villes en 2025", avec la Banque des Territoires et l'APVF](#)



[Le rapport d'évaluation interne du programme PVD publié dans la série Comprendre de l'ANCT](#)



[La Boîte à outil de la Saison Thématische Santé dans les communes PVD](#)



[Le baromètre de la santé financière des communes PVD](#)



Publication : Décembre 2025

Rédacteur de publication : Henri Prévost (Directeur Général de l'ANCT)

Rédaction : Direction Générale Déléguée Territoires et Ruralités

Contribution : Anah, ADEME, ANCT, Banque des Territoires, Cerema, DGALN, Gendarmerie Nationale, Ministère de la Culture, POPSU-Territoire

